

# La Lettre Déchets

N° 15 - Juillet 2005

## Dans ce numéro :

- **Actualité du réseau :** 2
  - Commissions nationales des aides de l'Ademe
  - Etude sur les CLIS : A vos cahiers de vacances ! :
  - Journée d'actions emballages le samedi 1er octobre 2005
  - Co-compostage à la ferme
- **Le Dossier du mois :** 3
  - Réponse de FNE à la consultation du Ministère de l'écologie sur les déchets**
- **Opération « clean up the world »:** 6
  - FNE, nettoyage de la nature et prévention des déchets
- **La page prévention :** 7
  - Le geste du mois
  - Les fiches prévention du MEDD
  - Formation du réseau déchets au clape-lr
  - Sacs plastiques jetables - Offensive du Néosac
- **Les rencontres :** 8
  - Assises de la Baule
  - Le CND

### A noter

**Les prochaines assises nationale des Déchets de la Baule auront lieu les 20 et 21 septembre 2005**  
**Voir article page 8**



## Éditorial

### Du biodégradable au biodégradant

*la biodégradabilité est la capacité intrinsèque d'un matériau à être dégradé par une attaque microbienne pour simplifier progressivement sa structure et finalement se convertir facilement en eau, CO2 et/ou CH4 et une nouvelle biomasse.*

*Ce rappel d'une définition, qui semble faire l'unanimité, pour rester vigilant sur l'usage abusif du qualificatif biodégradable qui flirte avec le biodégradant.*

*Biodégradant: qui abîme la vie. (l'accent circonflexe de la cime est tombé dans l'abîme)*

*Madame la Ministre de l'écologie et du développement durable a consulté le monde associatif sous forme d'une rencontre au cours de laquelle nous avons réaffirmé notre attachement à l'avènement d'une nouvelle loi déchets. Nous avons fortement insisté sur la nécessité de légiférer sur le volet prévention (objectifs, indicateurs, interdiction de certaines formes de production. ou de produits,) ainsi que sur la valorisation des biodéchets (cf dossier du mois).*

*Par ailleurs nous avons rappelé l'importance de la communication et de la transparence sur la gestion des déchets en dehors de situations conflictuelles (implantation d'unités de traitement).*

*Lors des prochaines assises des déchets (La Baule les 20 et 21 septembre) le Ministère communiquera les nouvelles orientations de la politique déchets (faute d'une nouvelle loi) en retour de la consultation de l'ensemble des acteurs du secteur "déchets".*

### Histoire de prévention induite par un fait divers :

*Ma cafetière électrique ayant un peu fondu par suite d'un contact avec le rebord d'une poêle échauffée par son usage pendant la cuisson d'une truite extraite d'un torrent au débit capricieux par un copain qui se débrouille bien à la pêche à la mouche, il a fallu ressortir du placard la bonne vieille cafetière italienne.*

**Conséquences :** *Non rachat d'une cafetière à effet Joule, économie substantielle de café et surtout de filtres .*

**Moralité :** *Si vous avez des amis pêcheurs lancez vous dans l'aventure.*

*L'orage s'est éloigné mais d'autres sont annoncés*

*Bon repos pour certains et courage aux autres*

J-Luc Jugant  
 Pilote du réseau Déchets

### □ Commissions nationales des aides de l'Ademe

Le mandat des commissions nationales des aides de l'Ademe arrivant à son terme, le bureau de FNE a validé comme candidats à la représentation de la fédération au sein des dites commissions :

- **Commission nationale des aides déchets** : Titulaire : Jean-Luc Jugant (pilote du réseau Déchets)  
Suppléant : Pénélope Vincent-Sweet (directoire réseau Déchets)

- **Commission nationale des aides huiles usagées** : Titulaire : Emmanuel Adler (directoire réseau déchets) - Suppléant : Ralph Wicky (directoire réseau Déchets)

- **Commission nationale des aides sites et sols pollués** : Titulaire : Jean-Claude Bollinger (mission SSP) - Suppléant : Ralph Wicky (directoire réseau Déchets)

- **Commission nationale des aides air** : Titulaire : José Cambou (pilote réseau Santé)  
Suppléant : Jean Sename (réseau Santé)

### □ Etude sur les CLIS : A vos cahier de vacances ! :

Nous mettons à jour notre bilan sur l'évaluation du fonctionnement des Commissions Locales d'Information et de Surveillance datant de 1999 (CLIS). Certains d'entre vous ont certainement déjà reçu et renvoyé le questionnaire concernant ces commissions.

Si vous n'avez pas encore reçu ou si vous êtes intéressés pour participer à l'élaboration de cette étude, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Contact : Julien Forest e-mail : dechets2@fne.asso.fr tel : 01 47 07 22 35

Bons travaux d'été.

### □ Journée d'actions emballages le samedi 1er octobre 2005

Le problème des emballages est toujours d'actualité. Malgré les multiples pressions exercées par les associations, les industriels continuent de proposer des produits sur-emballés.

Selon la Directive de 1994 transposée en droit français par le décret de 1998 "l'emballage doit être conçu et fabriqué de manière à limiter son volume et sa masse au minimum nécessaire pour assurer un niveau suffisant de sécurité, d'hygiène et d'acceptabilité."

De trop nombreux emballages contreviennent encore à cette exigence essentielle. Selon les industriels, cette situation est due au comportement des consommateurs. Et ces pauvres industriels attendent un signe des consommateurs pour se lancer dans la réduction à la source des emballages (pour aller plus loin que la simple réduction en poids de certains emballages) !

**Dans ce contexte, France Nature Environnement et le CNIID organisent le 1er octobre 2005 une journée de sensibilisation et de contestation sur ces sur-emballages. Par cette action, nous allons montrer que les consommateurs sont plus que prêts et même très "favorables" à la réduction des emballages !**

**Réservez dès à présent cette date pour mener des actions dans vos magasins sur ce thème.**

Elles pourront être du type "dégage l'emballage" ou bien être plus axées sur la sensibilisation du public. Pour cela, nous vous fournirons un certain nombre de documents et outils pour vous aider.

**Merci de prendre contact avec le réseau déchets de FNE si vous souhaitez participer à cette journée : dechets@fne.asso.fr**

### □ Journée Technique sur le Co-Compostage à la Ferme, le 28 septembre 2005 à Bourg Lès Valence (Drôme)

**Le co-compostage à la ferme, c'est une filière de proximité, pour la gestion commune des effluents d'élevage et des déchets verts des collectivités, par les agriculteurs et pour les agriculteurs. Les Chambres d'Agriculture, le réseau des CUMA et l'ADEME accompagnent le développement de cette filière, dont il existe de nombreux exemples dans les régions françaises.**

Une journée technique nationale sur le co-compostage à la ferme se tiendra dans la Drôme le 28 septembre. Deux temps à cette journée: un temps de retours d'expériences et un temps de démonstration de matériels. Vous le verrez aux intervenants, on se déplace de loin, et c'est signe de l'intérêt de la journée ! Sont concernés le monde agricole, les collectivités locales, ainsi que les associations environnementalistes.

Téléchargez et faites suivre le programme et bulletin d'inscription via le lien suivant : <http://paris.apca.chambagri.fr/download/apca/a/2005/juin/jb/JTKccaf>

# *Le Dossier du mois : Réponse de FNE à la consultation du Ministère de l'écologie sur les déchets*

**Depuis plusieurs mois, le réseau de FNE travaille sur le projet de la future politique (nous demandons explicitement une loi) des déchets. Ces travaux ont été discutés et validés à l'issue de la réunion nationale du Réseau Déchets du 4 juin 2005.**

Depuis le 18 mai dernier le Ministère de L'Écologie et du Développement Durable a lancé une consultation sur la gestion des déchets, consultation malheureusement très courte puisqu'elle a pris fin le 8 juillet qui a souffert d'une absence cruelle de publicité.

Nous avons souhaité structurer nos propositions en suivant les questions posées par le ministère, qui d'ailleurs répond aux principales problématiques soulevées par nos associations.

Ainsi des propositions pour une nouvelle loi ont été faites sur :

- Les **principes** à respecter
- Les **objectifs** à se fixer
- Les moyens pour renforcer la **prévention**
- Les **responsabilités**, entre autres, **financières**, à préciser et appliquer
- L'organisation des **filières** à redéfinir clairement
- La **gestion territoriale** à préciser et renforcer
- Les moyens d'appliquer et de renforcer une réelle **information** du public, que nous étendons à une réelle **participation** des citoyens
- Enfin une clarification des **définitions** et de la terminologie utilisée

Mais, avant tout, nos associations ont souhaité argumenter sur la nécessité de traduire cette politique en une nouvelle loi déchets. Plusieurs arguments appuient cette légitime demande.

## **I. ARGUMENTAIRE POUR UNE NOUVELLE LOI :**

- Cette nouvelle politique est trop importante (touchant beaucoup d'acteurs, ayant des impacts sur notre santé et notre environnement) pour se passer d'un débat démocratique. Celui-ci ne pourra se faire que grâce à la discussion et l'adoption d'une loi à l'Assemblée et au Sénat.

- La situation actuelle, comme l'a démontré le rapport de l'Instance d'Évaluation du Plan ainsi que celui du Conseil National des Déchets, est en situation d'échec :

- Production toujours croissante de déchets, crises des exutoires, crises de confiance des riverains et des citoyens, impacts environnementaux, tri qui s'essouffle, système de financement ne répondant pas aux problématiques posées ...

- Le contexte a énormément évolué : développement des filières, transfert de responsabilité financière et de compétences ... La Loi actuelle ne répond plus à toutes ces problématiques.

Ainsi, la France a besoin d'une réelle dynamique, que seule une loi peut apporter.

- Le principe d'une simple « politique », c'est à-dire une compilation de bonnes intentions accompagnées de quelques mesurettes, réformettes ne permettra pas d'obtenir un système cohérent. La loi actuelle complétée d'amendements épars ne donnera pas une réglementation homogène. Ce besoin est essentiel pour parvenir à une gestion soutenable des déchets ;

- La gestion des déchets a besoin d'être encadrée, et donc de comporter des contraintes nécessaires pour aller au-delà des simples déclarations et des actions volontaires. Là encore, seule une nouvelle loi répondra à ce besoin ;

- Il ne faudrait pas qu'un projet de loi, prévu depuis de nombreuses années, soit stoppé sous prétexte que cela demanderait des travaux trop longs et lourds (peur due aux difficultés à faire voter la loi Eau). Au contraire, ne devons-nous pas réfléchir à moyen terme à notre gestion des déchets ? L'urgence est de travailler dès à présent pour « les générations futures », et non en urgence pour colmater les soucis présents !!!

Ne faut-il pas perdre un peu plus de temps au moment présent pour s'assurer de bien gérer le moyen et long terme, plutôt que d'aller vite maintenant quitte à se retrouver dans quelques années face à de nouveaux problèmes ? Nous parlons de Développement Durable, pour une fois pouvons-nous réellement décliner concrètement ce principe ?

- Enfin, pour nos associations, une loi c'est la garantie qu'il y aura réellement une nouvelle gestion des déchets, répondant aux enjeux de ce secteur.

**C'est pour toutes ces raisons qu'il nous semble indispensable que cette politique se traduise**

par une nouvelle LOI déchets.

## II. PRINCIPES A RESPECTER

- Réduire les impacts engendrés sur l'environnement, (en intégrant les démarches d'éco-conception) ;
- Réduire les prélèvements sur toutes les ressources naturelles, (en intégrant les démarches d'éco-conception) ;
- Réduire les gaz à effet de serre produits par les déchets et leur gestion ;
- Gérer les déchets le plus localement possible, limiter les transports, favoriser les transports alternatifs ;
- Valoriser le potentiel économique et social local induit par la gestion des déchets ;
- Assurer l'information, la transparence et la participation du public sur les politiques de gestion des déchets, sur les effets pour l'environnement et la santé publique, sur les coûts de gestion ;
- Développer et renforcer l'approche produit nécessaire à la gestion des déchets (développement de la REPs-RECs (responsabilité élargie du producteur et du consommateur).

## III. OBJECTIFS A FIXER

- Réduire la production de déchets ;
- Réduire la nocivité des produits et donc des déchets ;
- Augmenter les taux de valorisation matière ;
- Augmenter les proportions de produits fabriqués à partir de matières recyclées ;
- Diminuer les distances parcourues par les déchets et favoriser les transports alternatifs ;
- Diminuer la mise en décharge et l'incinération des déchets ;

La loi doit donner les moyens d'atteindre ces objectifs : par exemple, la loi obligera la réalisation d'un plan national de prévention qui devra être doté d'objectifs chiffrés par grands flux de déchets, avec des échéanciers et des moyens d'y parvenir.

## IV. RENFORCER LA PREVENTION

- Pérenniser l'obligation, **d'un plan national de prévention des déchets** (avec objectifs chiffrés et échelonnés, et les moyens d'y parvenir) ;
- **Décliner** le plan national de prévention dans les documents de **planification territoriale** (qui, à leur tour, devront décliner des objectifs chiffrés et échelonnés, et les moyens mis en œuvre pour les atteindre) ;
- Favoriser les modes de **financement** de la gestion des **déchets aux quantités-volumes produits** ;
- Rendre obligatoire **l'affichage de la durée de vie** prévisible des produits ;
- Donner la possibilité **d'interdire ou de limiter** la promotion et/ou la mise sur le marché de **produits** contraires aux principes de prévention des déchets ;
- Affichage **d'indice** sur les **emballages** indiquant leur impact.

## V. LES RESPONSABILITES FINANCIERES

- Reprendre dans la loi le principe de pollueur-payeur ;
- Clarifier les compétences déchets, elles ne doivent pas être divisées (collecte et traitement), même s'il y a des délégations locales ;
- Obligation pour les collectivités de tenir un budget annexe « déchets » ;
- Priorité à une redevance incitative, la modifier pour la rendre plus attractive et inciter les collectivités à la mettre en place ;
- Obligation d'optimisation des collectes de déchets.

## VI. ORGANISATION DES FILIERES

- La Responsabilité Élargie des Producteurs (la REP) doit être mise en place pour les différentes filières et à terme équivalente à 100% des coûts de gestion engendrés ;
- Transparence des filières - Les pouvoirs publics, les élus et la société civile - à travers les associations - doivent garder un contrôle de ces filières ;
- Chaque éco-organisme contribue au financement de l'observatoire national de sa filière ;
- Uniformisation vers « le haut » du statut des éco-organismes ;
- Développement des activités de réparation-réutilisation - les intégrer, entre autres, dans le flux financier des filières.

### VII. GESTION TERRITORIALE

- Cadre géographique de référence : le département, avec deux niveaux « complémentaires, la région et le bassin de vie ;
- Développer et appliquer le principe de proximité passant par des mesures plus fermes d'incitations ;
- Confirmer l'obligation de planification territoriale de la gestion des déchets, évaluée et suivie, opposable et prescriptible. Ces plans devront traiter de l'ensemble des déchets (ménagers, non ménagers). S'y rattacheront les plans régionaux de gestion des déchets dangereux ;
- Mise en place d'observatoires départementaux des déchets (pour suivi des plans, grâce à des indicateurs remontés au niveau national, qui serviront également pour le reporting européen).

### VIII. DEVELOPPER UNE VRAIE INFORMATION

- Ici on retrouve la mise en place des observatoires départementaux des déchets ;
- Participation de la population à l'élaboration du plan territorial de gestion des déchets ;
- Transparence et participation des citoyens -consommateurs- protecteurs de l'environnement dans les filières dédiées.

### IX. TERMINOLOGIE

- Utiliser dans la future loi le terme « gestion » (prévention, collecte, transport, valorisation, élimination, surveillance, reporting, information, financement) des déchets et abandonner celui d' « élimination » ;
- Redéfinir clairement la notion de déchets ultimes = déchets résiduels = déchets non valorisables ;
- La valorisation a une valeur en soi, elle a pour objectif une utilisation. L'élimination n'a pour but que de se débarrasser d'un déchet ;
- Harmoniser la terminologie des déchets. Déchets dangereux / Déchets non dangereux, avec pour chacun les ménagers et non ménagers.

### X. POINTS FORTS et ENJEUX :

- Besoin d'une **nouvelle loi** (pourquoi, puis présentation rapide des principes de cette loi et des objectifs à fixer, pour lesquels la loi devra préciser des moyens pour les atteindre) ;
- Intégration de nouveaux éléments pour rendre **effective** la **prévention des déchets** (ex : planification obligatoire, favoriser la facturation aux déchets produits...) ;
- Intégrer **l'approche produits** à la gestion des déchets (éco-conception, réduction toxicité des produits, augmentation de la durée de vie ...) ;
- Demander plus de **transparence et une réelle participation** des citoyens aux différents niveaux de la gestion des déchets (ce qui évitera certains blocages) ;
- Demander une réelle **gestion territoriale**, respecter le principe de proximité, développer le transport alternatif.

**Pour obtenir la réponse complète de France Nature Environnement à la consultation du ministère : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) rubrique déchets puis actualités**

### Rencontre entre Nelly Olin et les associations de protection de l'environnement et de consommateurs pour une nouvelle politique déchets.

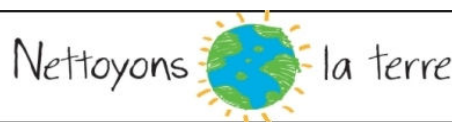
Le 30 juin dernier notre nouvelle Ministre de l'Environnement accueillait les associations de protection de l'environnement et les consommateurs concernant la consultation sur la politique des déchets lancée par son prédécesseur. A cette occasion, FNE comme la majorité des associations présentes ont demandé qu'une nouvelle loi déchets soit lancée afin d'y intégrer un nouvel esprit répondant mieux à la prévention des déchets et à la nécessité d'y intégrer une approche plus tournée vers les produits et leur mise sur le marché, et les nécessités de changer de modes de consommation.

D'autres sujets ont été développés, que ce soit sur les craintes concernant l'incinération, la demande de plus de transparence, le développement des démarches participatives, d'approches territoriales, de l'application du principe de proximité...

A toutes ces revendications, Madame la Ministre a été très attentive, répondant sans langue de bois, en indiquant (lorsque qu'elle n'avait pas encore de position arrêtée) qu'elle répondrait plus tard (par exemple : son positionnement par rapport à l'incinération). Elle a affiché une très grande fermeté concernant les sites de traitement qui ne répondraient pas aux normes. Cependant elle a rappelé qu'elle ne prévoyait pas de lancer une nouvelle loi déchets ...A nous associations de lui démontrer qu'il y a un réel !

## Opération « clean up the world »

### FNE : nettoyage de la nature et prévention des déchets



Pour la première fois, France Nature Environnement et son réseau Déchets ont décidé de relayer et de coordonner l'opération " Nettoyons la terre " (" Clean up the world ") au sein de ses associations membres et affiliées. Cette campagne écologique internationale, qui mobilise chaque année plusieurs millions de bénévoles dans une centaine de pays, est une occasion rare de promouvoir la myriade d'initiatives que les associations portent sur le long terme en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement.

A travers la mise en valeur médiatique qui en découle, notre mouvement associatif trouvera en effet une tribune favorable pour continuer à sensibiliser la population et les pouvoirs publics aux nécessaires changements qui doivent impérativement affecter nos modes de production et de consommation. .

**S'agissant d'une opportunité pour mettre en avant vos actions en matière de prévention des déchets et de sensibilisation du grand public aux enjeux d'une gestion raisonnée des déchets, FNE intervient pour vous soutenir dans :**

- L'organisation de ces opérations ;
- La diffusion et la mise en valeur de vos projets et expériences ;

**L'organisation de ce type d'opérations nécessitant des moyens, FNE apportera son soutien aux associations volontaires sous la forme :**

- **D'un appui financier** : celui-ci permettra de couvrir les frais de gestion, de communication et d'accueil des bénévoles. Il s'établira sur une base forfaitaire et sur justification des frais occasionnés ;
- **D'un appui logistique** : grâce à l'implication de la fondation d'entreprise Véolia Environnement, par la mise à disposition des matériels nécessaires, la mobilisation des bénévoles du groupe et la prise en charge finale des déchets collectés ;
- **D'un appui médiatique** : par la mise en commun des supports, expériences et projets des associations volontaires et par la médiatisation ciblée de vos pratiques et de vos messages associatifs ;

**La campagne connaîtra son point d'orgue durant la 3ème fin de semaine de septembre (les 16, 17 ou 18 septembre prochains), lors d'un ramassage de déchets symbolique et fédérateur, mené simultanément dans plusieurs centaines de sites dans le monde.** Mais ces dates ne sont pas exclusives ! Car, comme nous le savons bien, le calendrier de vos associations est déjà bien rempli durant cette période, il est donc tout à fait possible de différer quelque peu l'organisation de ces actions. Nous vous encourageons enfin à faire cause commune avec les associations de jeunes et d'étudiants, avec les associations sportives et avec les autres partenaires locaux afin :

- de mobiliser un plus grand nombre de bénévoles et de toucher plus largement la population lors de l'organisation de ces opérations ;
- de favoriser la connaissance réciproque de nos activités associatives, démarche utile en cette période de rentrée scolaire ;
- de diversifier les actions de terrain et de mutualiser les moyens mis en œuvre à cette occasion ;

FNE invite donc ses associations membres à participer à la campagne " Nettoyons la terre " en :

- **Mettant en place ces actions de nettoyage de la nature ;**
- **Faisant part de leurs initiatives visant à sensibiliser le public à la prévention des déchets afin de les diffuser et de les mutualiser ;**
- **Transmettant leurs expériences en matière d'éducation à l'environnement ;**

Enfin, nous soulignons qu'à l'instar de la diversité des activités portées par vos associations, l'imagination guide plus que jamais l'organisation de ces journées. Vous pourrez là aussi mentionner vos idées et projets sur le site Internet de FNE.

Nous vous invitons donc à manifester votre intérêt et à nous faire part de votre volonté de vous associer à FNE pour cette campagne.

Pour plus d'informations :

Site Internet : [http://www.fne.asso.fr/GP/actualite/p\\_gen/campagne\\_cleanup.htm](http://www.fne.asso.fr/GP/actualite/p_gen/campagne_cleanup.htm)

Contact : Aurélien CANONNE, mel : [aurelien.canonne@fne.asso.fr](mailto:aurelien.canonne@fne.asso.fr) et Tel : 02.38.62.78.57 (Orléans)

### □ Le geste du mois

Avant de partir, pensez à emporter vos gourdes et vaisselles réutilisables qui vous serviront dès le pique-nique du départ. N'oubliez pas de ne laisser aucun déchet derrière vous. Pour éloigner les moustiques et autres insectes, utilisez des produits naturels comme l'essence de citronnelle ou de lavande.

Pensez aux marchés et produits frais locaux, cela génère moins de déchets et plus de bien-être !

Equipez-vous de lampe torche, radio, fonctionnant au solaire ou avec une dynamo : cela évite d'utiliser des piles.

Sur votre lieu de villégiature, comme à la maison, continuez à trier vos déchets .

**Astuces :** Bien préparer ses vacances c'est ne rien oublier, ainsi vous éviterez de racheter sur place ce que vous avez déjà chez vous : crème solaire, bob, liquide vaisselle, éponge...

Bonnes Vacances !



### □ Les fiches prévention du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Ces fiches ont été réalisées par le comité de suivi de l'application du plan national de prévention. Ce comité réunit les parties prenantes concernées (représentants d'industriels, d'associations dont FNE (qui a rédigé plusieurs de ces fiches), de collectivités et des administrations). Ces fiches permettent de montrer à chacun comment, concrètement, produire moins de déchets à différents moments de la vie quotidienne. : Quand je fais mes courses ; En vacances ; Avec bébé; Quand je fais mon jardin ; Quand je repeins une pièce ; Quand je reçois des amis, ou quand je fête un événement ; Quand je déménage ; Quand je choisis un bien d'équipement (télévision, machine à laver, meuble...) ; Quand je change de bureau ; Lorsque j'organise une réunion, un colloque, un repas d'affaires, une manifestation ; La gestion du papier au bureau ; A Noël ; La durée de vie des produits ; Choisir l'eau du robinet ; Les produits écolabellisés ; Les produits surgelés ; Produits cosmétiques.



Elles sont téléchargeables sur le site prévention de FNE :

<http://www.fne.asso.fr/preventiondechets/docs/docs2.htm#1>

### □ Formation du réseau déchets CLAPE-LR

Le 2 juillet dernier FNE, en collaboration avec le CLAPE-LR , a mené une formation associative sur la prévention des déchets. Elle avait pour but de former le réseau associatif de FNE à la prévention des déchets. Mieux encore, l'objectif était de fournir des outils et des informations afin de permettre aux stagiaires de pouvoir démultiplier à leur niveau territorial des actions en faveur de la prévention. Une dizaine de personnes ont été réunies à cette occasion et nous espérons que par la suite la région du Languedoc sera porteuse de projets concrets . ... A suivre...

**La prochaine réunion de formation se tiendra le 8 octobre à Rennes et se fera avec l'aide de la FAPEN (Côtes d'Armor). N'hésitez pas à nous contacter si cette formation vous intéresse.**

### □ Sacs plastiques jetables - Offensive du Néosac

Vous avez peut-être vu dans votre journal local des articles vantant l'apparition ou la « naissance » d'un sac soi-disant révolutionnaire biodégradable, recyclable et compostable : le Néosac.

Actuellement, aucune base scientifique (à part une étude financée par cette industrie, qui n'a pas été validée par les autres experts) ne permet de le confirmer . Nous demandons donc que ces informations soient scientifiquement validées avant d'affirmer de telles propriétés « révolutionnaires » (Cf cp FNE du 12/05/05).

Mais même si ce sac possédait réellement les caractéristiques affichées, son utilisation ne trouverait un intérêt que pour le remplacement de sacs à usage unique comme les sacs de poissonniers, de tripiers, certains fruits et légumes ...Mais pour toute autre utilisation, ce que nous demandons aux industriels, c'est de proposer des sacs réutilisables.. Des sacs de ce genre existent mais sont généralement fabriqués dans des pays lointains, nous ne connaissons pas les conditions sociales ni environnementales dans lesquelles ils sont fabriqués !! N'y a-t-il aucun industriel pouvant proposer un sac réutilisable garantissant une fabrication équitable et respectueuse de l'environnement ? N'hésitez pas à demander un droit de réponse à votre journal pour lui faire part de ces quelques vérités – comme l'association Mirabel l'a fait avec l'Est Républicain !

## Les rencontres..

### □ **Le nouveau Conseil national des déchets ou « on prend les mêmes et on recommence »**

La composition du nouveau conseil national des déchets est parue au journal officiel du mois de juin. Seul changement majeur : le président Jacques Péliissard a été remplacé par Frank Gilard, député maire des Andelys, qui ne semble pas avoir la même volonté que son prédécesseur de promouvoir une réelle politique de gestion durable des déchets. Madame Nelly Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, a tenu à « mettre en place » ce nouveau CND le 28 juin dernier. Elle y a été de son petit discours, peu différent du texte de sa conférence de presse, annonçant la nouvelle politique des déchets (on brûle de la connaître !) et la campagne nationale de prévention.

Frank Gilard a, entre autres vagues généralités (responsabilité, financement, objectif prévention), indiqué son souhait d'éclaircir les notions de valorisation et de recyclabilité. Les élus ont insisté sur taxes et redevances. Paul Desfontaines a parlé de la responsabilité élargie du producteur, s'attirant une réponse du MEDEF : « on a déjà discuté de cela ! » C'est visiblement un sujet qui fâche !

Personnellement, en tant que représentante de FNE, j'ai fortement plaidé pour la nécessité d'une nouvelle loi, suivie par les autres associations et Mme ATTAR (conseil économique et social), auteur d'un remarquable rapport sur la politique des déchets. Une brève discussion a eu lieu mais nous avons été renvoyés à nos chères études et le président a visiblement trouvé qu'une nouvelle loi était inutile et qu'un « débat démocratique » au Parlement était un rêve. Plus tard dans l'ascenseur, le DPPR Th. Trouvé m'a confirmé que le ministère était opposé à une nouvelle loi.

La représentante de la Fédération de la Grande distribution a annoncé avec beaucoup de tranquillité qu'il serait impossible de mettre en oeuvre au 13 août le dispositif de récupération des DEEE. On se demande à quoi cela sert de faire des décrets !. Les représentants du MEDD n'ont pas bronché et c'est Jean François Patingre (les Amis de la terre) qui a repris le propos en demandant que les textes réglementaires soient appliqués avec « rigueur et fermeté ».

Cela donc été un CND parfaitement décevant. Les problèmes ont été évoqués et évacués rapidement. Aucune politique nouvelle n'a été discutée, aucune volonté politique dessinée. Pas plus le MEDD que le nouveau président n'ont l'intention de travailler sérieusement sur la gestion des déchets. On va continuer à amuser la galerie avec la prévention et les sacs de caisse. ( attention, je ne nie pas que la question de la prévention est un enjeu majeur mais il y en a plusieurs autres qui sont d'importance comme le financement et la planification ). Il va donc falloir que nous continuions à nous battre pour faire passer nos idées. **Liliane Elsen** Discours de la ministre [http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Installation\\_CND\\_28-06-05.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Installation_CND_28-06-05.pdf)

### □ **Les 8<sup>ème</sup> assises nationales des déchets de la Baule auront lieu les 20 et 21 septembre 2005**

Ci-dessous le programme de ces deux journées avec les intervenants de FNE mis entre parenthèse :

#### **Mardi 20 Septembre 2005**

11h30 : **Débat en séance plénière : Quelles orientations pour la nouvelle politique déchets ?**

(Participation de Jean-Luc JUGANT, pilote réseau Déchets FNE)

14h30 : **Débat en séance plénière : Produire moins de déchets : c'est possible !**

(Participation de Bruno GENTY, directoire réseau Déchets FNE)

16h30 : **Ateliers** : 1. La gestion des déchets d'entreprises : l'externalisation ;

2. Les déchets radioactifs naturels renforcés : une préoccupation nouvelle ;

3. Incinération des déchets : une filière performante rénovée (José Cambou, réseau Déchets) ;

4. Déchets organiques et compostage : échecs et réussites (Pénélope Vincent-Sweet, réseau Déchets)

#### **Mercredi 21 septembre 2005**

8h30 : **Ateliers** : 5. Filières de démantèlement et de déconstruction : nouvel eldorado ou gouffre financier ? (Nathalie Villermet, chargée de mission réseau Déchets) ;

6. Sites et sols pollués : quelle reconquête de l'espace ?

7. Elimination et valorisation : qu'est-ce qu'une bonne valorisation ? ;

8. Les PREDIS, 10 ans après : bilan et perspectives (José Cambou, réseau Déchets)

11h : **Débat en séance plénière : La responsabilité élargie du producteur : des dispositifs complexes, pour quelle plus-value ?**

14h : **Points forts des assises, conclusion des débats** ( Jean-Luc JUGANT, pilote réseau Déchets)

**Renseignements et inscriptions : Assises nationales des déchets—[www.assises-dechets.org](http://www.assises-dechets.org)**

**Tarif normal 500,00 €, Tarif association fne : 100,00€ (hors transport et hébergement) pour en bénéficier tel : 02.51.85.80.95**

**La Lettre Déchets** - N°15 - Juillet 2005 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Sébastien Genest – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL